

COMPTE-RENDU CTSD du 31/01/22

Le CTSD carte scolaire rentrée septembre 2022 s'est tenu le 31 janvier 2022. L'Aveyron s'était vu doté d'un solde nul (ouvertures compensées par les fermetures).

Déclaration liminaire de la FSU.

Réponse de la DASEN : La crise a demandé à chacun de s'adapter. Elle a conscience que si l'école a tenu, c'est grâce aux acteurs sur le terrain. Elle les remercie et affirme que ces remerciements ne sont pas qu'une formule.

La DASEN y a affiché les priorités nationales :

- augmentation réglementaire des décharges de direction de 6 et 7 classes,
- limitation (hors REP) à 24 des effectifs des classes avec GS CP ou CE1
- accompagnement des écoles rurales (Pas de fermeture d'école sans l'accord du maire)
- dédoublement des GS en REP,
- accompagnement de l'école inclusive.

La DASEN procède ensuite à plusieurs constats :

- La démographie est en baisse dans les 8 départements de l'académie (2587 élèves dans le 1er degré), Elle est plutôt stable pour le 2nd degré mais pas pour l'Aveyron qui est à la baisse.
- Il y aura une augmentation des moyens dans l'académie à la rentrée prochaine soient 60 ETP dans le 1er degré et 75 ETP dans le 2nd degré.
- Taux d'encadrement en hausse dans les 8 départements avec un P/E (nombre de PE pour 100 élèves) actuellement de 6,34 en Aveyron et qui passera à 6,49 à la rentrée.
- Au-delà des priorités nationales, la DASEN dit avoir été vigilante concernant les écoles avec un dispositif ULIS, les écoles de quartiers sensibles ou en politique de ville, les écoles bilingues et les écoles rurales.

Le bilan de cette carte scolaire est le suivant : 11,5 ouvertures et 13 fermetures, 22 directions d'école ont vu leur décharge augmentée, 3 directions ont subi une diminution de leur décharge.

Vos représentants du SNUipp-FSU12 ont défendu toutes les situations dès lors que nous disposions des informations.

En particulier, nous continuons à revendiquer pour les petites écoles de 3 classes, compte tenu des multiveaux importants, l'abaissement des seuils d'ouverture : pas plus de 20 élèves dans les classes de ces écoles.

Nous continuons aussi à revendiquer la prise en compte des 2 ans : il est inadmissible que des élèves présents ne soient pas comptabilisés. Si nous avons obtenu le retour des effectifs des 2 ans dans les documents préparatoires, ils ne sont toujours pas intégrés dans les moyennes par écoles. Nous poursuivons le combat en particulier en demandant l'application de la modification intervenue en [mai 2021](#) dans [l'article L113-1 du code de l'éducation](#) qui permet la prise en compte

des 2 ans au delà de l'éducation prioritaire : *Il [l'accueil des 2 ans] est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer. Dans ces classes et ces écoles, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs d'élèves pour la rentrée.*

Les mesures annoncées par la DASEN

MATERNELLES (hors Education prioritaire)

- AV4 Jean Pendariès VILLEFRANCHE-DE-ROUER +1,25 Implantation d'1 poste d'adjoint sans spécialité dans le cadre d'une classe d'accueil des moins de 3 ans et implantation de 0,25 déch. dir.
- AV3 Marie-Jeanne Gantou Bauer ST-AFFRIQUE -0,50 retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité

ELEMENTAIRES (hors Education prioritaire)

- AV1 Arsène Ratier BOZOULS +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV1 Paul Cayla DRUELLE-BALSAC -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV1 Les Petits Tambourniers LASSOUTS -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV1 Les Quatre Rives LE MONASTERE +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV1 Jean Boudou LUC-LA PRIMAUBE +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV1 Jacques Prévert LUC-LA PRIMAUBE -1,25 retraits d'1 poste d'adjoint sans spécialité et de 0,25 déch dir
- AV1 Foch RODEZ +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV1 Cambon RODEZ +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV1 Paul Ramadier RODEZ +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV1 Gourgan RODEZ +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV1 François Mitterrand RODEZ +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV1 SOULAGES-BONNEVAL -0,50 +1 retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité affecté à l'appui pédagogique et implantation d'1 poste d'ajoint sans spécialité
- AV1 Lo Picoral ST-CHELY-D'AUBRAC -0,50 retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité affecté à l'appui pédagogique
- AV2 Jules Verne LA CAVALERIE +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV2 LA CRESSE -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV2 Lioujas LA LOUBIERE 1,08 implantations d'1 poste d'adjoint sans spécialité et de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV2 Edouard-Alfred Martel MILLAU +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire

- AV2 Paul Bert - Jean Macé MILLAU +0,08 implantation de 0,08 déché dir supplémentaire
- AV2 Eugène Selles MILLAU +0,08 implantation de 0,08 déché dir supplémentaire
- AV2 Jean Laroche ONET-LE-CHÂTEAU +0,08 implantation de 0,08 déché dir supplémentaire
- AV2 Lapanouse - Jeannette Samson SEVERAC-D'AVEYRON +1 implantation d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV3 DURENQUE "F. Fabié" vigilance et comptage à la rentrée 2022
- AV3 Des Quatre Vents LESTRADE-ET-THOUELS -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV3 Du Rougier MONTLAUR -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV3 Bezannes RODELLE Comptage des effectifs rentrée [septembre 2022](#)
- AV3 Jean-Albert Bessière RODEZ +0,08 implantation de 0,08 déché dir supplémentaire
- AV3 Sylvain Diet SEBAZAC-CONCOURES -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV3 Charles Cayla STE-RADEGONDE +1,08 implantations d'1 poste d'adjoint sans spécialité et de 0,08 déché dir supplémentaire
- AV4 Georges Brassens BARAQUEVILLE -0,50 +1,17 retrait de 0,50 emploi d'adjoint sans spécialité affecté à l'appui pédagogique et implantations d'1 poste d'adjoint sans spécialité et de 0,17 déché dir supplémentaire
- AV4 LA CAPELLE-BLEYS -0,50 +1 retrait de 0,50 poste d'adjoint sans spécialité affecté à l'appui pédagogique et implantation d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV4 MORLHON-LE-HAUT +1 implantation d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV4 PRADINAS +1 implantation d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV4 Salan QUINS -1,25 retraits d'1 poste d'adjoint sans spécialité et de 0,25 déché dir
- AV4 SALLES-COURBATIES vigilance et comptage à la rentrée 2022
- AV4 La Chartreuse VILLEFRANCHE-DE-ROUER -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV4 Jean Pendariès VILLEFRANCHE-DE-ROUER -0,25 +0,08 retrait de 0,25 déché dir donnée à titre exceptionnel pour l'AS 2021-22 et implantation de 0,08 déché dir supplémentaire
- AV4 La Bastide VILLENEUVE +0,08 implantation de 0,08 déché dir supplémentaire
- AV5 FLAGNAC -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité
- AV5 J. Auzel MARCILLAC-VALLON +0,08 implantation de 0,08 déché dir supplémentaire
- AV5 MONTBAZENS -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité

MATERNELLES EN EDUCATION PRIORITAIRE

- AV5 Jean Zay FIRMI -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité

ELEMENTAIRES EN EDUCATION PRIORITAIRE

- AV5 Le Sailhenc DECAZEVILLE +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire
- AV5 Marie Curie FIRMI +1,08 implantations d'1 poste d'adjoint fléché "dédoublément des CP" et de 0,08 déch dir supplémentaire

PRIMAIRES EN EDUCATION PRIORITAIRE

- AV5 Jean Boudou AUBIN +0,08 implantation de 0,08 déch dir supplémentaire

REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTRA et INTERCOMMUNAUX

- AV2 RPI SEVERAC-D'AVEYRON Recoules-Prévinquières -1 retrait d'1 poste d'adjoint sans spécialité sur le site de Recoules- Prévinquières et transfert d'élèves sur le site de Lavernhe
- AV4 TAURIAC-DE-NAUCELLE St-Martial +1 implantations d'1 poste d'adjoint sans spécialité

Questions diverses :

La DSAEN a répondu aux questions diverses que nous lui avons adressées au préalable.

1/ Quelle est la politique d'acceptation des temps partiels (quotités et critères) en Aveyron ?

Les temps partiels de droit sont tous acceptés. La quotité demandée se fait en fonction dans l'intérêt du service, comme pour la demande d'un 80%.

Pour les temps partiels sur autorisation, la décision est collégiale (assistante sociale de l'Education Nationale, DRH de proximité, la Secrétaire Générale, le service de Mme Bories et le médecin du rectorat si nécessaire)

Des 80% ont été acceptés si le service le permet. Chaque situation est examinée au cas par cas.

Nous avons à nouveau dénoncé les refus de la quotité à 80% et de temps partiel sur autorisation. Pour nous, toutes les demandes devraient être acceptées. Ce n'est pas une faveur de l'administration : l'agent à temps partiel subit une perte de salaire. C'est aussi pour nombre de demandes la dernière solution pour « tenir » au travail et dans tous les cas un moyen de conjuguer vie professionnelle et vie familiale bénéfique pour l'agent mais aussi pour le service.

2/ Existe-t-il un dispositif de formation ou de mise à niveau aux 1ers secours (PSC1) actuellement dans le département ?

Actuellement, le PSC1 est uniquement mis en place dans la formation des néo-directeurs (donc le chargé d'école n'en bénéficie pas). L'administration reconnaît l'importance de cette formation et de remises à niveau régulièrement. Il faudrait réfléchir à une proposition de formation sur les animations pédagogiques sur les 6 heures qui ne concernent pas les apprentissages fondamentaux,

Pour le SNUipp-FSU12, il est incompréhensible que, confrontés chaque jour à un groupe important d'élèves, nous ne bénéficions pas toutes et tous de ces formations et des remises à niveaux. Encore une lacune dans le grand désert professionnel de la santé...

3/ Qu'en est-il du dispositif EMILE sur le département ?

C'est un dispositif en langue vivante étrangère ou régionale. Il est souple à mettre en place, sur la base du volontariat et permet d'enseigner cette langue dans une autre matière comme l'EPS, les arts plastiques...

Actuellement, il y a 2 écoles en occitan et 6 écoles en Anglais sur le département. L'objectif est de faire profiter les élèves d'une expertise en langue. La mise en place de ce dispositif est beaucoup plus souple que la mise en place d'une école bilingue.

Pour le SNUipp-FSU12, c'est encore un dispositif de plus qui demande un engagement et un travail supplémentaires aux enseignant-es sans aucun apport de l'institution... L'argument utilisé pour vendre aux écoles ce dispositif est une plus grande attractivité et donc des effectifs stabilisés ou augmentés : une façon d'organiser la concurrence entre écoles publiques...

4/ Quel est le nombre de journées "d'accueil suspendu" faute de remplaçants depuis la rentrée de janvier ?

Sur le mois de janvier, cela correspond à 421 journées classes cumulées, c'est à dire que 3,17% du nombre total de journées de classes.

5/ Quel est l'état des décharges de direction des écoles de 3 classes et moins ?

Fin janvier, le retard de décharges est de 125,5 journées ; elles ont été maintenues et le retard de décembre a été un peu rattrapé.

6/ Point sur la distribution des masques chirurgicaux, FFP2 et autotests. :

Le 21/01 les masques ont été réceptionnés à la DSDEN et dès le lundi, la distribution a commencé. Il n'y a pas eu assez de masques FFP2. Les PE en maternelle et les AESH ont été prioritaires (consigne ministérielle). Actuellement, il manque 300 boites de masques FFP2.

Nous avons dénoncé le fait que ces masques FFP2 sont des masques de chantier, difficilement supportés par les collègues (ils serrent beaucoup le visage et dégagent une odeur très forte).

7/ Bilan sur les ruptures conventionnelles et les démissions :

Depuis le 01/09/21, 3 demandes de rupture conventionnelle ont été adressées à la DSDEN. L'une a été accordée pour le 01/04 et 2 demandes sont en cours pour le 01/09. Pour les démissions, il y a eu 2 demandes. Pour l'une, l'entretien a été fixé, l'autre demande vient d'arriver.

A noter que lorsque notre administration reçoit une demande de démission, forcing est fait pour la transformer en disponibilité.

8/ Point recrutement des contractuel-les, des AESH :

Pour les PE, 2 contractuelles ont été recrutées depuis octobre et 1 depuis le début de cette année. Ils continuent de recruter, les supports ne manquent pas mais les ressources humaines oui. Trop peu de candidats,

Concernant le recrutement des AESH, un effectif de 262 AESH hors titre 2 (soit 159,53 ETP) et 161 en titre 2 (soit 105,33 ETP).

Quel est aujourd'hui le nombre d'enfants avec notification en attente d'AESH ? Quelle est la durée moyenne de l'accompagnement notifié par élèves ?

Le nombre d'enfants en attente est de 67. Les pilotes de PIAL mettent en place ces accompagnements. Tous les 15 jours, on ajoute des élèves en attendant la commission suivante. Il y a moins de recrutements en ce moment. Actuellement, il y a 1050 élèves notifiés, il y en avait 1782 élèves en octobre sur les 1^{er} et 2nd degrés public/privé.

9/ Point sur les frais de déplacement des contractuel-les, des alternant-es et des AESH :

Les contractuel-les ont accès aux remboursements de leurs frais de déplacement. Pour les AESH, le paiement se fait en décembre si le dossier est complet.

Nous expliquons qu'il faudrait davantage les informer car beaucoup passent à côté de leurs droits et ce sont de petits revenus. Les procédures sont aussi trop complexes.

L'administration indique qu'une action dans ce sens a été demandée aux pilotes de PIAL.

Concernant les alternant-es, ils bénéficient de frais de déplacement pour leur stage massé, le paiement se fait par le rectorat.

10/ Quel est le bilan de la mise en place de l'application Andjaro ?

C'est un peu tôt pour faire un bilan. Une seule secrétaire de circonscription pour l'instant l'utilise. La société devra se tourner vers les autres secrétaires pour les aider. Il s'agit de qualité de vie au travail donc il était hors de question de les bousculer. Ils ont eu une formation une semaine avant les congés : c'était difficile de s'y remettre 15 jours après les congés.